

<https://www.afpen.fr/Marie-Georges-BUFFET-a-repondu-par,157.html>



# Marie Georges BUFFET a répondu par courrier au groupe des six.

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 23 avril 2007

---

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

---

**Vous trouverez ci dessous les extraits les plus significatifs de la longue lettre qu'a envoyé au groupe des six Marie Georges BUFFET .**

10 avril 2007

"Je propose que soit créé un grand service unifié de psychologie de l'éducation, de la formation et de l'orientation scolaire ayant compétence pour intervenir auprès des élèves, de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Ceci est en cohérence avec un ensemble d'autres propositions que je formule et qui visent à une transformation en profondeur du système éducatif, dans la perspective d'un haut niveau de culture commune pour tous les élèves, dans le cadre d'une scolarité obligatoire de 3 ans jusqu'à 18 ans...ces propositions sont déclinées dans la proposition de loi que j'ai déposée, avec mon groupe à l'Assemblée Nationale, le 15 avril 2005. Elles sont le fruit d'un travail en commun avec de nombreux acteurs de l'Ecole que j'entends poursuivre.

Tous les éducateurs savent combien l'élaboration d'un projet d'avenir chez l'adolescent, loin d'être une simple question d'information sur la réalité des métiers, les formations offertes et leurs débouchés sur l'emploi, est en lien étroit avec le développement de la personnalité et la construction de son identité. Or, trop souvent, l'orientation est réalisée négativement, comme conséquence de l'échec scolaire. Ce phénomène est générateur de gâchis humains et sociaux insupportables pour l'individu et pour la collectivité.

Une orientation réussie vers une voie de formation professionnalisante ne saurait être que l'aboutissement d'un processus éducatif mené en concertation au sein des équipes pédagogiques, tout au long de la scolarité, sur la base de l'objectif de réussite scolaire.

Dans ce processus, les psychologues scolaires dans le 1er degré, les conseillers d'orientation-psychologues dans le second degré ont un rôle essentiel à tenir, que ce soit de manière préventive pour détecter les difficultés de nature à induire d'éventuelles souffrances psychiques pouvant conduire à l'échec scolaire, ou dans la construction, avec les autres partenaires de l'éducation, de stratégies de réussite, notamment au moment où le jeune s'interroge sur son avenir professionnel et son insertion dans la société".

MG Buffet